

Madame la directrice,
Monsieur le directeur,

En ce début d'année, il nous semble utile de vous redonner quelques éléments d'information sur le fonctionnement du service de psychologie.

1- Concernant l'assistance du service

Christine HOUEIX assure l'accueil téléphonique pour la Ddec et, dans ce cadre, répond également à vos sollicitations concernant le service. Par ailleurs, Madame Houeix assure le travail administratif du service 2 mercredis matin par mois.

Pour contacter le service par téléphone : 02 96 68 32 68

Sinon par mail, selon vos habitudes :

- Soit directement en utilisant les boites mails des psychologues
adeline.bocqueho@enseignement-catholique.bzh
chantal.philippe@enseignement-catholique.bzh
regine.pichon@enseignement-catholique.bzh
justine.leliard@enseignement-catholique.bzh

- Soit en utilisant la boîte mail du service ddec22.psychologie@e-c.bzh

2- Concernant l'organisation des secteurs du service

Justine Leliard succède à Morgane Caillet au sein du service.

Chaque psychologue est affectée à un secteur, pour des raisons pratiques ces secteurs ont été modifiés. Nous vous invitons donc à prendre connaissance de [la carte](#) précisant la répartition pour cette nouvelle année scolaire.

3- Concernant les demandes de sollicitation auprès du service

➤ Intervention auprès d'un élève

- ✓ **La demande doit venir de l'établissement**, en lien avec un besoin identifié dans le cadre de l'école. (Nous ne prenons pas de demandes venant directement des familles)
- ✓ Toute demande d'un enseignant doit être validée par le chef d'établissement.

La demande d'intervention, se fait à travers un document téléchargeable sur le site Ddec, ([version word](#) ou [version pdf](#)). Ce document a pour but, au cours d'un entretien avec la famille, d'exposer les raisons de la demande d'intervention du service.

Après un premier contact avec l'établissement, les modalités d'intervention sont décidées par la psychologue, afin de répondre de façon adaptée aux besoins repérés. A l'issue de ce premier contact la proposition de la psychologue peut ainsi prendre des formes diverses :

- Un ou plusieurs entretiens de visu ou téléphonique avec l'enseignant(e) suivi si nécessaire d'un contact avec famille ;
 - Une consultation sous forme d'entretien, d'observation, de bilan selon la problématique rencontrée ;
- ✓ Une contribution financière est demandée pour les interventions dans les établissements. Elle varie en fonction du type d'intervention et du revenu de la famille.

➤ Accompagnement des adultes

Les demandes d'intervention peuvent prendre différentes formes en fonction des besoins identifiés, consécutifs à une analyse conjointe entre le chef d'établissement et la psychologue du secteur : accompagnement d'équipe, accompagnement d'un enseignant ou groupe d'enseignants, accompagnement d'un CE ou groupe de CE...

Retrouvez toutes les informations utiles concernant le service dans votre « [espace professionnel](#) ».

Et n'hésitez pas à contacter la psychologue de votre secteur pour toute information complémentaire.

Bonne rentrée à tous.

Chantal PHILIPPE
Responsable du service